

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 20126:2012/A1:2018

**Médecine bucco-dentaire - Brosses à
dents manuelles - Exigences générales
et méthodes d'essai - Amendement 1
(ISO 20126:2012/Amd 1:2018)**

Dentistry - Manual toothbrushes -
General requirements and test methods -
Amendment 1 (ISO 20126:2012/Amd
1:2018)

Zahnheilkunde - Handzahnbürsten -
Allgemeine Anforderungen und
Prüfverfahren - Änderung 1 (ISO
20126:2012/Amd 1:2018)

02/2018



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 20126:2012/A1:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 20126:2012/A1:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 20126:2012/A1:2018

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 20126:2012/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Février 2018

ICS 97.170

Version Française

**Médecine bucco-dentaire - Brosses à dents manuelles -
Exigences générales et méthodes d'essai - Amendement 1
(ISO 20126:2012/Amd 1:2018)**

Zahnheilkunde - Handzahnbürsten - Allgemeine
Anforderungen und Prüfverfahren (ISO
20126:2012/Amd 1:2018)

Dentistry - Manual toothbrushes - General
requirements and test methods - Amendment 1 (ISO
20126:2012/Amd 1:2018)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 20126:2012. Il a été adopté par le CEN le 1 mars 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 20126:2012/A1:2018 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop